****

**Le signe linguistique**

Saussure propose une définition du signe comme résultat de la combinaison de deux éléments appelés respectivement *signifiant* et *signifié* (*sa* et *se*).

Signifiant

Signe = -----------------------

Signifié

Le signifiant est l’image acoustique du mot, il est une suite de phonèmes. Le signifié est le concept associé.

La spécificité du signe linguistique est d’unir une image acoustique et un concept.

Ex. :

Le mot *livre* [livr] peut être décrit comme un signe linguistique : il est formé d’une suite de phonèmes à l’oral, qui constitue son image acoustique, c’est-à-dire sa forme concrète, représentée secondairement à l’écrit par la suite de graphèmes (le signifiant) **et** d’une composante notionnelle, qui constitue son concept (le signifié).

Le signe linguistique est donc le produit de l’association d’une image acoustique et d’un concept.

Le signifiant et le signifié forment pour Saussure une entité biface, définie par une relation de réciprocité : le signifiant présuppose le signifié, lequel présuppose le signifiant.

Le signe linguistique a trois propriétés essentielles :

1- Il présente deux faces indissociables. Pour représenter ce caractère, Saussure utilise la métaphore de la feuille de papier : on ne peut en découper le recto sans en même temps en découper le verso.

2- Il est arbitraire, en ce qu’aucun lien de motivation n’unit cette image à ce concept. La relation entre le signifiant et le signifié est de type conventionnel. Elle n’est motivée par aucune relation nécessaire de cause à effet. Elle possède cependant un caractère contraignant. A partir du moment où l’on s’est entendu pour appeler « un chat », « un chat », on est contraint d’utiliser ce mot pour se faire comprendre. Il n’est pas possible de le remplacer, de sa propre initiative, par le mot « poisson ».

Le signifié du mot *livre* pourrait être tout aussi bien représenté par une autre suite de phonèmes. Le lien qui unit le signifiant au signifié résulte donc d’une convention tacite entre les locuteurs d’une même langue, qui se trouve établie du fait même de l’usage de la langue.

3- Il est linéaire. Le signifiant, dans la mesure où il s’inscrit dans le temps, présente un caractère linéaire. Ses éléments se présentent successivement.

Le signifiant est linéaire en ce que l’articulation des phonèmes à l’oral, et la suite des graphèmes à l’écrit, sont deux opérations nécessairement subordonnées à la successivité, successivité temporelle à l’oral, successivité spatiale à l’écrit.